

<b>Date rédaction</b>	07/2023	<b>Lieu</b>	Pôle nautique Carteret	<b>Version</b>	V1
<b>Rédacteur</b>	APN	<b>Date réunion</b>	30/06/2023		
<b>Prénom et nom</b>		<b>Organisme</b>		<b>Pr</b>	<b>Ex</b>
		Membres du conseil portuaire			
M. Yvan Taillebois		Président		x	
<b>Représentants du concessionnaire</b>					
M. Damien Pillon		Titulaire		x	
Mme Frédérique Boury		Titulaire		x	
Mme Isabelle Fontaine		Suppléante			x
M. Olivier Lemaigen		Suppléant		x	
<b>Représentants du conseil municipal de Barneville-Carteret</b>					
M. Gilbert Chodorge		Titulaire		x	
M. Tony Alferez		Suppléant			x
<b>Représentants personnel du concessionnaire</b>					
M. Pierrick Ledard		Titulaire		x	
M. Joël Bardel		Suppléant			
<b>Représentants personnel gestion des ports</b>					
M. Thierry Leteissier		Titulaire		x	
M. Arnaud Leroux		Suppléant		x	
<b>Représentant de l'activité pêche</b>					
M. Camille Lécureuil		Titulaire			x
M. Romain Davodet		Titulaire			x
M. Joël Travert		Titulaire			x
M. Jacky Duval		Suppléant			x
M. Gilles Muzard		Suppléant			x
M. Aranud Delalonde		Suppléant			x
<b>Représentants de l'activité plaisance</b>					
M. Philippe Beaunieux		Titulaire		x	
M. Didier Husson		Titulaire		x	
M. Emmanuel Maurin		Titulaire		x	
M. Didier Goupillot		Titulaire			x
M. Robert Pot		Titulaire			x
M. Jean-Charles Coudrier		Suppléant			x
M. Pierre Durel		Suppléant			x
M. Yves Rastel		Suppléant		x	
M. François Lebailly		Suppléant			x
M. Candoni		Suppléant			x
<b>Représentants de l'activité commerce</b>					
M. Olivier Normand		Titulaire		x	
M. Michel Traisnel		Titulaire			x
M. Dominique Louzeau		Suppléant			x
M. Olivier Normand		Suppléant			x
<b>Autres participants</b>					
M. David Legouet		Maire de Barneville-Carteret			x
M. Benoit Fidelin		Conseiller départemental			x
M. Stéphane Gautier		Directeur de la mer, des ports et des aéroports			x

Le conseil portuaire du port de Barneville-Carteret s'est réuni le 30 juin 2023, au pôle nautique de Carteret. **M. Taillebois**, président du conseil portuaire, représentant le président du conseil départemental, remercie les membres du conseil portuaire pour leur présence, puis, il invite **M. Leteissier** à procéder à l'appel des membres. Il est constaté que le quorum est atteint, **M. Taillebois** l'invite à continuer la présentation.



- Navires de commerce : **0,0024 € ht/m3/jour**
- Navires de pêche : **0,0024 € ht/m3/jour** pour les bateaux de passage
- Navires de plaisance : **sans objet**

Les coûts de réception et de traitement des déchets sont déjà couverts par une redevance prévue dans les tarifs d'outillage.

## **ANNEXE II - NAVIRES DE PECHE**

**A-** Redevance d'équipement des ports de pêche dans le port de Barneville-Carteret

institué par application du livre III de la 5<sup>ème</sup> partie du code des transports, au profit de la SPL d'exploitation portuaire de la Manche

Tarif applicable à la date du 1 janvier 2023

### **Section 1: Redevance sur la valeur des produits débarqués**

#### **Article 1 - Conditions d'application de la redevance d'équipement**

Le taux de la redevance sur la valeur des produits débarqués est fixé à :

- **0,9%** par le vendeur et par l'acheteur pour de la vente aux enchères sous les criées de Granville ou de Cherbourg

- **1,4%** par le vendeur pour la vente hors criée (par enregistrement sur la borne de pesée)

Cette redevance est perçue quels que soient le port de stationnement habituel et la nationalité du navire débarquant les produits de la pêche.

Le seuil de perception est fixé à **5,00 €** par déclaration ou document en tenant lieu.

Le minimum de perception est fixé à **10,00 €** par déclaration ou document en tenant lieu.

## **ANNEXE III - Redevance d'équipement des navires de plaisance dans le port de Barneville-Carteret instituée en application des articles R.5321-45 et R.5321-46 du code des transports.**

### Section 1

**Redevance des navires de plaisance ou de sport : Sans objet**

#### **2° TARIFS D'OUTILLAGES 2023**

Proposition de Tarifs pour l'utilisation des infrastructures portuaires

#### **Art 2.3**

Sont soumis au paiement d'une taxe d'utilisation des infrastructures portuaires, les compagnies transportant jusqu'à 12 passagers et n'ayant pas de contrat annuel passé avec le concessionnaire du Port de Barneville-Carteret.

Le tarif est de **20 € par touché**.

Ce tarif permet de toucher une redevance lorsque les zodiacs des compagnies Anglo-Normandes débarquent à Barneville-Carteret.

**M. Chodorge** fait remarquer que cette nouvelle taxe d'outillage, n'est pas élevée.

**M. Ledard** répond que cette clientèle fait vivre la commune et que le but n'est pas de les décourager de venir à Barneville-Carteret.

**M. Lemaigen** explique que le souhait est de mettre en place cette taxe, afin de faire un bilan en décembre sur celle-ci.

**M. Leteissier** précise que ce sont des compagnies maritimes, elles ont obligation de se déclarer en douane, et de mettre en copie l'autorité portuaire.

**M. Leteissier** demande l'avis du conseil portuaire sur les modifications des droits de port et des tarifs d'outillages.

Ils sont approuvés à l'unanimité.

## **V - POINT SUR LES TRAVAUX**

**M. Leteissier** présente les travaux et invite le concessionnaire à commenter les travaux effectués en 2022 et prévus en 2023.

### **Travaux 2022 (SPL) :**

- désensablement : 85 000 € ;
- suivi environnemental annuel de l'extension du port (5 ans) : 45 000 € ;
- informatique : 4 000 € ;
- réaménagement de la déchetterie pêche : 20 000 €.

### **Travaux 2023 (SPL) :**

- travaux bureau du port (tranche 2023) : 850 000 €
- désensablement 2023 : 106 000 €
- action transition écologique : nouveau semi rigide à propulsion électrique : 51 000 € (sous réserve de subventions)
- action transition écologique changement ponton K et bornes G à K (71 bornes) sous réserve de subventions : 401 000 €
- action transition écologique acquisition système dépollution DPOL (sous réserve de subventions) 3000 €
- Suivi environnemental annuel extension port (sur 5 ans).

**M. Lemaigen** informe que les travaux de la déchetterie pêche sont en cours et qu'un portail va être posé. Un nouveau conteneur pour les huiles usagées a été mis en place.

Il explique que le désensablement du port a été réalisé en mars 2023 et que les travaux du bureau du port vont commencer.

**M. Taillebois** fait part que le Département accompagne la SPL afin d'obtenir la certification « port propre ».

Un plaisancier demande quels pontons vont être changés.

**M. Ledard** répond que le ponton 4 doit être changé, ainsi que les bers.

**M. Lemaigen** explique qu'il existe des aides de l'Etat dans le cadre du plan de relance.

**M. Husson** demande ce qui est prévu concernant le banc de sable qui revient régulièrement.

**M. Ledard** répond que le point le plus haut est à 5,66 m, qu'il n'y a plus d'autorisation pour draguer en terrestre, mais qu'une solution va être trouvée avec les pêcheurs pour enlever le sable en petite quantité à l'aide d'une drague à praires.

**M. Lemaigen** informe que des solutions ont été trouvées en Charente Maritime.

**M. Maurin** demande ce qui est prévu pour les visiteurs.

**M. Legouet** souligne les coûts élevés du dragage.

**M. Lemaigen** explique que le commissaire enquêteur a rendu un avis favorable sur le dossier de demande d'autorisation environnementale pour le dragage du port. La prochaine étape est le passage du dossier devant une commission indépendante au mois de juillet. À la suite, le Préfet prendra la décision d'autoriser ou de refuser.

**M. Legouet** espère qu'il n'y aura pas d'appel.

**M. Lemaigen** fait part que l'opération de dragage pourrait se dérouler à la fin de l'année 2024.

## **VI - POINT SUR LE PLAN DE RECEPTION ET DE TRAITEMENT DES DECHETS DU PORT DE BARNEVILLE-CARTERET**

**M. Leteissier** présente le plan de réception et de traitement des déchets d'exploitation et des résidus de cargaison des navires du port de Barneville-Carteret qui a été actualisé par arrêté n° 2020-81 du président du conseil départemental de la Manche en date du 3 février 2020.

L'année 2022 n'a occasionné aucune procédure de signalement des insuffisances des installations de réception.

**M. Ledard** fait part qu'il n'y a pas eu de demandes de vidange des eaux grises et des eaux noires.

<b>DECHETS D'EXPLOITATION SOLIDES</b>			
<b>Catégorie</b>	<b>Dénomination</b>	<b>Quantité 2022</b>	<b>Coût</b>
Déchets ménagers et assimilés Zone plaisance et pêche	déchets de cuisine	Pas de données	Communauté de communes
	déchets de tissus d'animaux (pêche)		
Verre	verres ordinaires	Pas de données	Communauté de communes
Fûts et emballages	cartons d'emballage	Pas de données	Communauté de communes
	emballages plastiques		
	cagettes en polystyrène		
	papiers d'emballage		
Métaux (hors fûts et contenants)	dragues	2 m3	Port Déchetterie
	chaînes		
	câbles		
Plastiques (hors emballages)	films en plastique	0.5 t	Port
	filets de pêche		
	bacs " halle à marée "		
Palettes et cagettes en bois	palettes en bois	2 m3	
Déchets souillés par des substances dangereuses	ustensiles souillés par un produit dangereux	1 t	SEVIA
	chiffons en tissu souillés par des produits dangereux	2 t	
	filtres à huile		
	filtres à gasoil/essence		
	pinceaux		
	bois de coque de navire		
Emballages et déchets d'emballages de substances dangereuses	bidons d'huile vides	2 t	Déchetterie
	contenants de peinture		
	contenants de produits nettoyants		
	contenants de produits dégraissants		
	contenants de produits de lubrification		
Piles et accumulateurs	piles usagées	2kg	Port
	batteries	0	
<b>DECHETS D'EXPLOITATION LIQUIDES</b>			
Huiles et combustibles liquides usagés	huiles de vidange	4 600 litres	Ecohuile
	jus de cale	0	
Eaux vannes	eaux noires		

## VII - QUESTIONS DIVERSES

**M. Leteissier** présente le plan d'un aménagement relatif à la création d'un chemin de randonnée, prévu par la commune de Barneville-Carteret, situé en partie sur le domaine portuaire. Les travaux sont prévus entre l'automne 2023 et le printemps 2024.



**M. Leteissier** demande l'avis des membres du conseil portuaire sur ce nouvel aménagement.

Les membres du conseil portuaire approuvent à l'unanimité ce nouvel aménagement.

**M. Lemaigen** présente le futur bureau du port. Il précise que de nouveaux financements permettent de réaliser un projet proche de celui prévu initialement.

**M. Chodorge** demande des précisions sur le financement du bâtiment.

**M. Lemaigen** répond que le Département financera à hauteur de 20 % du montant, et l'Etat à 20 % également. Il explique que l'aménagement extérieur pourrait être pris en charge par l'agglomération Le Cotentin, un dossier devra être présenté conjointement avec la commune.

**M. Beaunieux** demande la date de réparation des panneaux indiquant la hauteur d'eau.

**M. Ledard** espère que la mise en place sera réalisée la semaine suivant ce conseil portuaire.

Pour ce qui concerne le stationnement, **M. Legouet** explique qu'un badge a été remis à chaque usager du port afin d'être apposé sur le véhicule. Les parkings seront réservés aux usagers du port et il sera procédé à des verbalisations pour les véhicules qui n'arboreraient pas le badge.

**M. Ledard** informe qu'un rendez-vous avec la CAC a été fixé concernant la problématique des déchets.

**M. Legouet** fait remarquer que tous les artisans ont l'obligation de gérer leurs déchets.

**M. Lemaigen** fait part qu'à Granville et Saint-Vaast-la-Hougue, on ne recycle qu'une partie des équipements, et qu'il faut trouver des entreprises de collecte pour ce type de produits.

**M. Pillon** demande si l'association Fil et Terre ne peut pas recycler ce type de produits.

**MM. Beaunieux et Maurin** font part qu'ils ont découverts l'existence des feux de régulation.

**M. Leteissier** explique que ces feux ont été mis en place il y a 3 ans, afin de permettre au navire à passagers d'effectuer sa manœuvre de demi-tour en toute sécurité.

**M. Legouet** demande ce qu'il en est du problème de vitesse dans le port.

**M. Leteissier** répond qu'il y a une surveillance importante des agents de l'autorité portuaire, les verbalisations pouvant potentiellement aller jusqu'à 1 500 €.

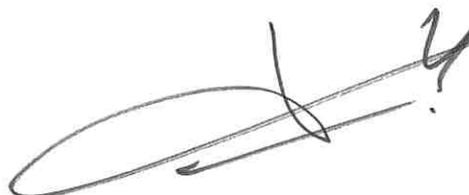
**M. Rastel** fait part qu'un rappel des priorités pourrait être intéressant.

**M. Leteissier** précise que ce rappel pourrait être effectué par le gestionnaire du port, via un message adressé à tous les usagers.

Aucune autre question n'étant formulée, **M. Taillebois** remercie les participants pour les échanges intéressants et lève la séance.

**Saint-Lô, le 19 septembre 2023**  
**Le président du conseil portuaire,**

**Yvan Taillebois**

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, sweeping loop followed by a vertical stroke and a small flourish at the top right.